



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 juin 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-93 : Habitat - Sélection de l'opérateur pour mener l'OPAH

Commande Publique - Marchés publics

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

Vu l'avis de la commission MAPA du 26 juin 2024,

Dans le cadre de l'OPAH multi-sites que Plaine Limagne souhaite porter sur les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un opérateur chargé du suivi technique des dossiers, de l'accompagnement des demandeurs et du suivi des opérations de travaux.

A la suite de la consultation, seule l'entreprise SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme a répondu. La prestation est valorisée à 207 950 euros HT pour la période des 3 années.

L'offre étant conforme techniquement et financièrement, il est proposé de retenir l'entreprise SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme pour le suivi de l'OPAH multi-sites de Plaine Limagne.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer le marché à l'entreprise SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme pour un montant de 207 950,00 € HT,**
- **d'autoriser le président à notifier cette décision aux entreprises et à signer le marché,**
- **d'autoriser le président à signer les avenants potentiels avec l'entreprise si ceux-ci sont sans impact financier,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement